

Réponse du Conseil administratif à la pétition du 3 septembre 2024 : «Pour la création d'un service de cafétéria au cycle de l'Aubépine».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal décide le renvoi de la pétition P-521 au Conseil administratif le 15 avril 2025.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif rejoint les pétitionnaires sur la nécessité que, au sein des cycles d'orientation, un service de cafétéria adapté soit proposé. En effet, cela représenterait un moyen d'agir sur la qualité de la nourriture consommée par les jeunes qui fréquentent le cycle d'orientation et qui, malheureusement, se retrouvent bien souvent sans solution saine à midi. Ce constat est d'autant plus marqué lorsque les étudiantes et étudiants ont une heure supplémentaire entre 12 h et 14 h, ce qui les empêche de rentrer chez elles et eux pour manger. Nous le savons, la qualité de la pause de midi a un impact important sur la capacité des élèves à travailler l'après-midi et donc sur leurs résultats scolaires. Offrir une solution de restauration de qualité, abordable et adaptée est donc essentiel.

Toutefois, selon la loi sur l'accueil à journée continue (LAJC), les communes genevoises ne possèdent aucune compétence relative aux cycles d'orientation, tant au niveau des bâtiments que des cafétérias. Cette pétition devrait donc être déposée au Grand Conseil afin que celui-ci puisse se positionner sur l'opportunité de développer des services de cafétéria au sein des cycles d'orientation de Genève.

Le Conseil administratif tient à souligner et à remercier les élèves de la classe 1131 du cycle de l'Aubépine pour leur engagement. Il les encourage à poursuivre leurs démarches et à faire entendre leur voix.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La vice-présidente:
Christina Kitsos